

Bulletin d'information du Syndicat Intercommunal Pour les Ordures Ménagères



Compostez, la nature s'en souviendra !



Edito

La séquence électorale liée au renouvellement des conseils municipaux s'est enfin achevée avec beaucoup de retard lié à la crise sanitaire. Les communes ont désigné les représentants auprès des différentes collectivités et institutions et le nouveau conseil syndical du SIPOM s'est installé le 1^{er} septembre. Avant de vous présenter les nouveaux membres de notre collectivité, je tiens à renouveler mes remerciements aux élus du conseil syndical précédent avec lesquels nous avons accompli un travail important tout en évoluant dans un cadre budgétaire maîtrisé.

Le mandat qui s'ouvre sera placé sous le signe de la poursuite de cet objectif : maintenir un service de qualité auprès de l'ensemble de nos administrés tout en contrôlant le poids de la pression fiscale qui pèse sur les ménages. Durant cette période de 6 ans nous aurons à mettre en œuvre de profonds

changements dans la gestion de nos déchets. Le premier changement interviendra probablement en 2022 avec une extension des consignes de tri. À compter de cette date l'ensemble des emballages ménagers en plastiques seront éligibles au tri sélectif alors que jusqu'à aujourd'hui, pour les plastiques, seuls les flacons sont admis dans le bac jaune. Le second rendez-vous, avant le 31 décembre 2023, concerne les déchets fermentescibles qui devront être dissociés du reste des déchets pour un traitement différent. Il sera alors interdit par la loi de jeter en mélange les bio-déchets avec les ordures ménagères résiduelles.

Notre action s'inscrit dans une recherche permanente de l'équilibre et de l'équité entre les territoires des 71 communes du SIPOM.

Les bonnes performances obtenues jusqu'ici, notamment pour la collecte sélective, sont le résultat de l'action conjuguée des administrés et des élus de chaque commune. L'objectif de poursuite de cette trajectoire nécessite que chacun reste mobilisé. Nous avons besoin de tous.

Évelyne Rouanet, Présidente du SIPOM

Nouvelle organisation suite aux élections municipales

71 communes sur notre territoire,
soit **71 représentants**

Communauté de communes / LAURAGAIS REVEL SOREZOIS

PORTES Pierre Arfons
SASTRE Roland Bélesta Lauragais
PAPIN Florence Belleserre
PORTA Raymond Blan
ROUANET Evelyne Cahuzac
VERNIER Jean-Claude Durfort
SEGREVILLE Lucette Garravaques
GLAUDE Ludovic Juzes
EMBRY Marie Le Falga
GAYCHET Séverine Le Vaux
BONNET Denis Lempaut
TROUDART Corinne Les Brunels
MARIOJOLS Roselyne Les Cammazes
PASTRE Marie Maurens
HERMET Marion Montégut Lauragais
DEGARDS Michel Montgey
GIRAULT Katherine Mourvilles-Hautes

DEGRET Jean-Jacques Nogaret
FONTES Gérard Palleville
VERSCHUEREN Paul Poudis
VINCENT Sophie Puechoursy
COMBES Caroline Revel
LACROUX Evelyne Roumens
BOUSQUET Daniel Saint-Amancet
ROUQUET Serge Saint-Julia
FABRE Christian Saint-Félix Lauragais
DOUZE Maarten Sorèze
HAYANI Véronique Vaudreuille

Communauté de communes / CŒUR LAURAGAIS

AUTHA Sandrine Albiac
SOUAL Jean-Pierre Auriac-sur-Vendinelle
MARTORELL Didier Aurin
FOURNIER Damien Beauville
RIBAUT Jean-Paul Bourg-Saint-Bernard
RAVET Marc Cambiac
LAURENT Anne Caragoudes
DAYMIER Marie-Gabrielle Caraman
PUJOL Francis Francarville
CAZELLES Jean-Pierre La salvetat Lauragais
MENGAUD Marc Lanta
AGAR Nathalie Le Cabanial
FABRE Danièle Le Faget
GELIS Guillaume Loubens Lauragais

BENNES Richard Mascarville
DERAMOND Sébastien Maureville
BERSEILLE Pascal Mourvilles-Basses
LUX Pierre Prèserville
BOURGAREL Roger Prunet
REUSSER Isabelle Sainte-Foy d'Aigrefeuille
CREPY Fabrice Saint-Pierre de Lages
CHABRANDO Marc Saussens
CASTAGNE Didier Ségreville
GUY Philippe Tarabel
ROUGIER Thierry Toutens
BOUSCATEL Camille Vallesvilles
SERRE Benoît Vendine

Communauté de communes / SOR ET AGOUT

CESCATO Francis Aguts
FERRAN Franck Algans-Lastens
POUYANNE Christophe Appelle
VANDEN BERGHE Isabelle Bertre
LERAY Melissa Cambon-lès-Lavaur
CAZENEUVE Philipe Cuq-Toutza
COLLOT Adrien Dourgne
TRETON Brigitte Lacroisille

LARROQUE Laurence Lagardiolle
DAMIEN Mélanie Massaguel
WEISSE Damien Maurens-Scopont
ISMAN Rémi Mouzens
GIRONIS Julien Pechaudier
ROUANET ASTRUC Géraldine Puylaurens
REY Mickaël Saint-Avit
VIALADE Reine St-Sernin-lès-Lavaur

Les consignes de tri

LE PAPIER : quels papiers trier ?

Tous les papiers se trient et se recyclent : à la maison, au bureau, dans la rue ou en vacances !

Journaux, magazines, courriers publicitaires, prospectus, livres.

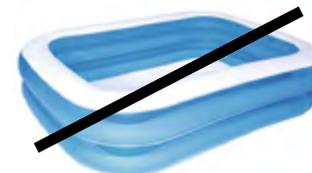


Post-it, tickets de caisse, enveloppes à fenêtre, cahiers à spirales, blocs-notes...

LA CONFIDENTIALITÉ DE VOS DOCUMENTS EST ASSURÉE JUSQU'À LEUR RECYCLAGE !



TOUTEFOIS PRENEZ GARDE aux faux amis du tri !



CONSEILS ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPI

- Boire l'eau du robinet et utiliser une bouteille en verre pour carafe.
- Utiliser une gourde.
- Choisir des produits peu emballés, ou avec un emballage sans plastique.
- Faire ses courses en vrac.
- Prendre son sac et ses contenants pour faire les courses.
- Choisir des objets réutilisables.

TRIEZ L'ENSEMBLE DE VOS PAPIERS, retirez le film plastique et stockez-les à plat en attendant de les déposer **EN VRAC** dans le bac de tri.

CONSEILS ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPI

- Placer un STOP PUB sur sa boîte aux lettres (ils sont disponibles dans toutes les mairies).
- Imprimer que si c'est nécessaire.
- Imprimer en recto/verso.
- Utiliser le verso des feuilles comme brouillon.
- Choisir la dématérialisation (ticket de caisse, rappel de rendez-vous, relevés bancaires, ...).

LE PLASTIQUE : quels plastiques trier ?

Les emballages en plastique se mettent **dans le bac à couvercle jaune**



LE MÉTAL : quels métaux trier ?

Tous les emballages métalliques se trient, qu'ils soient en aluminium ou acier.



Éléments de cuisine



Outils et objets de la maison



Vélo

Les consignes de tri

La Gestion des déchets végétaux et des déchets alimentaires d'ici fin 2023

LES BRIQUES ALIMENTAIRES ET LES CARTONS D'EMBALLAGE : lesquels trier ?

Toutes les briques alimentaires et cartons d'emballage se trient.



CONSEILS ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPI

- Choisir des objets ou des aliments peu emballés.
- Faire ses courses en vrac.
- Réutiliser vos cartons.
- Quelques cartons bruns peuvent être mis dans le composteur.

Une fois vide, les déposer EN VRAC dans le bac des Papiers et Emballages à Recycler (BAC JAUNE).

Afin de gagner de la place, vous pouvez les aplatir.

- Pas besoin de les laver,
- Pas besoin d'enlever les bouchons,
- Pas besoin de les empiler.

Ces consignes s'appliquent toute l'année.

Quelles solutions ?

LE COMPOSTAGE : composteur individuel ou lombricomposteur en appartement, composteur partagé en pieds d'immeuble par exemple ou dans des résidences.

LA COLLECTE SÉPARÉE DE BIODÉCHETS pour les professionnels dans un premier temps.

LE BROYAGE DES VÉGÉTAUX

COMPOSTONS !

Le SIPOM met gratuitement à disposition des usagers des composteurs et lombricomposteurs pour tous les déchets de cuisine (épluchures, restes de repas, etc.)

Ainsi, nous espérons équiper le plus grand nombre d'usagers du territoire. À l'heure actuelle, 25 % des foyers sont équipés.



➔ Réservez-en un au 05 62 71 22 83 ou par l'intermédiaire du site www.sipom.fr.

Nous viendrons l'installer chez vous sur RDV.



Le compostage peut être développé en pied d'immeuble, ici à l'ancienne **Ferme de Riquet** sur la commune des **Brunels**.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER.

Gérons au mieux nos végétaux à domicile



Il est interdit de déposer des déchets verts dans les bacs à ordures ménagères.

QUE PEUT-ON FAIRE ?

Pour une grande partie : herbe, petits branchages : le mulching et le compostage sont de très bonnes solutions. Pour les branches un peu plus grosses ou en plus grande quantité, le broyage est la solution adaptée.

Pour vous faciliter la mise en œuvre de ces bonnes pratiques, le SIPOM propose un service de broyage de végétaux à domicile avec un opérateur.

TES HABITS SONT TROP PETITS : PASSE LE RELAIS !

COLLECTE DE TEXTILES, CHAUSSURES ET LINGE DE MAISON



En moyenne, 7 kg de textiles par an et par habitant sont retrouvés dans les ordures ménagères.

Ces textiles peuvent trouver une autre destination. En effet, les associations caritatives accueillent entre autres les vêtements et le linge de maison. Vous pouvez également déposer vos textiles dans les bornes du Relais ou de SRCE présentes sur le territoire.

Nous remercions toutes les communes du SIPOM qui se sont portées volontaires pour participer à l'opération de collecte qui a lieu jusqu'au 27 novembre.



Vous pouvez déposer vos textiles, dans des sacs fermés, dans les Mairies du territoire partenaires de l'opération pendant les horaires d'ouverture ou les amener au SIPOM de Revel.

VÊTEMENTS

Trop petits, trop grands, démodés, usés, chaussettes seules, etc...

CHAUSSURES

Liées par 2 et propres.

LINGE DE MAISON

Rideaux, serviettes de toilette, draps, nappes.

Les consignes à suivre :



Vous pouvez déposer :

Vos vêtements et votre linge de maison **propres et secs** en sac fermé et vos chaussures **liées par paire**.
Même usés, ils seront valorisés.



Ne déposez pas d'articles humides.



**Du 21 au 29
NOVEMBRE
2020**

La Recyclerie du SIPOM

Ici rien ne se perd !

Tout se transmet !

Ne jetez plus !
 Donnez !

Mercredi 14h-17h
 Vendredi 0h-12h
 14h-18h

Rendez-vous à REVEL
 À l'entrée de la Déchetterie
 Avenue Marie Curie

SIPOM - 19 Avenue Marie Curie - 31250 REVEL

Ouverture des bureaux

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h - Tél. 05 62 71 22 83

Directrice de la publication Evelyne Rouanet. Crédits photos : SIPOM, CITEO, EcoFolio

